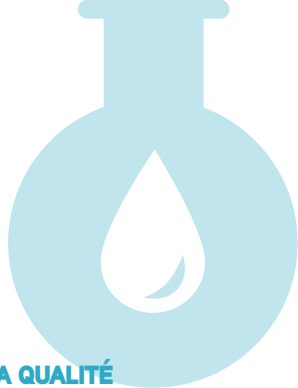


LA QUALITÉ DE VOTRE EAU DÉPEND AUSSI DE VOUS...



QU'EST-CE QUI PEUT ALTÉRER LA QUALITÉ DE L'EAU CHEZ VOUS?

- Des canalisations et des appareils inutilisés : ils favorisent la stagnation de l'eau et le développement de bactéries,
- Une robinetterie, des filtres, des brise-jet non nettoyés : ces endroits sont propices au développement microbien,
- Des équipements de traitement de l'eau mal employés ou mal entretenus : c'est le cas par exemple des adoucisseurs d'eau qui doivent faire l'objet d'un entretien régulier par un professionnel.
- Les retours d'eau : ils résultent de variation de pression dans les tuyauteries : de l'eau déjà utilisée peut être accidentellement aspirée et réintroduite dans le réseau public provoquant un risque de pollution.

QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DANS VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE ?

- Purgez régulièrement votre ballon d'eau chaude,
- Nettoyez au moins une fois par trimestre vos accessoires de robinetterie, tels les filtres des robinets, les brise-jet, flexibles de douche...
- Évitez, sur votre réseau intérieur, tout ce qui pourrait concourir à une augmentation de la température de l'eau dans les tuyauteries (passage de canalisations à proximité de radiateurs par exemple...),
- Il est formellement interdit d'utiliser le réseau d'eau pour la mise à la terre des appareils électriques.

Toulouse Métropole

6 rue René-Leduc
BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
Tél. : 05 36 25 20 20

contact.eau@toulouse-metropole.fr

www.toulouse-metropole.fr



Dans la même collection :

- 1 - Le compteur d'eau
- 2 - Mieux comprendre votre facture d'eau
- 3 - Entretien et surveillance des branchements
- 4 - Maîtriser votre consommation

toulouse
métropole

FICHE PRATIQUE N°5

la qualité de l'eau

Édition 2015

toulouse
métropole

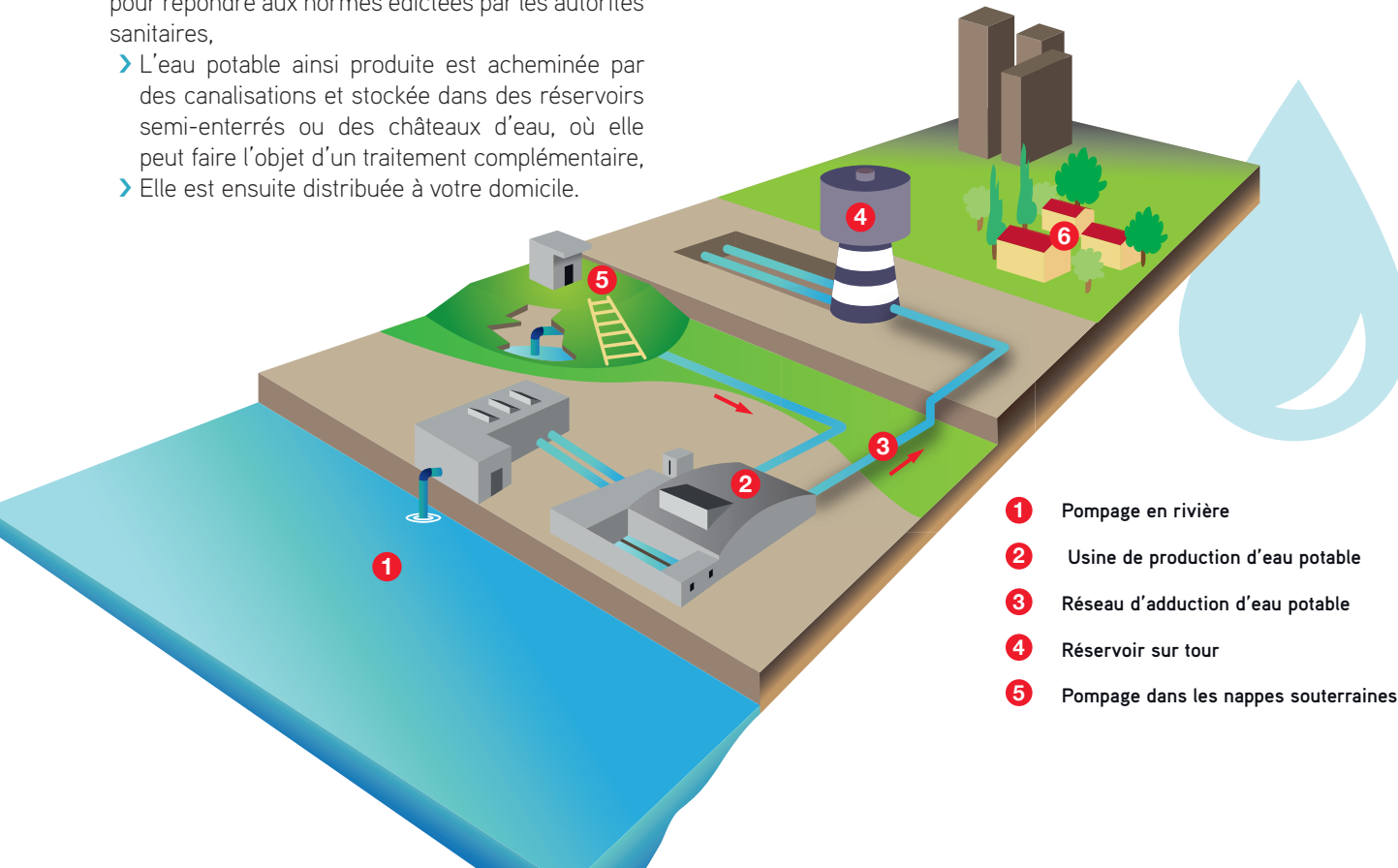
En France, l'eau fait l'objet d'une étroite surveillance depuis les usines de production jusqu'à votre robinet...

COMMENT L'EAU DEVIENT-ELLE POTABLE ?

- **Pour être rendue potable**, l'eau captée dans les rivières, les fleuves, les nappes souterraines ou les lacs, est traitée dans des usines de production d'eau potable,
- **Pour protéger sa qualité**, une faible quantité de chlore (quelques gouttes par m³) est ajoutée.
- **Plusieurs étapes** de traitement sont nécessaires pour répondre aux normes édictées par les autorités sanitaires,
 - L'eau potable ainsi produite est acheminée par des canalisations et stockée dans des réservoirs semi-enterrés ou des châteaux d'eau, où elle peut faire l'objet d'un traitement complémentaire,
 - Elle est ensuite distribuée à votre domicile.

QUELLES SONT LES NORMES EN VIGUEUR ?

- **Les normes appliquées sont définies par les autorités sanitaires et par l'Union Européenne**, selon le principe de précaution maximale afin de protéger la santé des consommateurs et des personnes les plus fragiles,
- **Elles reflètent deux préoccupations essentielles :**
 - en priorité, la santé publique : l'eau potable ne doit pas contenir de micro-organismes ou substances toxiques à des concentrations pouvant constituer un danger pour la santé des consommateurs,
 - le confort des consommateurs est également pris en compte : l'eau doit être incolore, inodore, équilibrée en sels minéraux et être agréable à boire.



COMMENT L'EAU POTABLE EST-ELLE CONTRÔLÉE ?

- **Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur 60 paramètres qui permettent :**
 - de connaître la composition physico-chimique de l'eau (pH, minéralisation...),
 - d'analyser ses caractéristiques sensorielles (couleur, saveur...),
 - de rechercher d'éventuelles substances toxiques (métaux lourds, pesticides...)
 - de vérifier sa conformité bactériologique.
- L'Agence régionale de santé de Midi-Pyrénées réalise le contrôle réglementaire de l'eau distribuée. Ce contrôle porte sur la qualité de l'eau, l'état et le fonctionnement des systèmes de production et de distribution des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés.
- Les exploitants des usines de production et des réseaux de distribution réalisent leur propre contrôle tout au long du parcours de l'eau, de la prise d'eau au robinet du consommateur. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires certifiés par le Comité français d'accréditation.

LE CHLORE, UNE ARME CONTRE LES BACTÉRIES...

POURQUOI AJOUTE-T-ON DU CHLORE DANS L'EAU ?

- L'ajout de chlore permet de maintenir la qualité bactériologique de l'eau jusqu'à votre robinet,
- Le chlore agit comme un conservateur alimentaire. Il limite le développement des bactéries dans le réseau de distribution,
- C'est pourquoi il doit toujours exister une teneur minimale en chlore dans l'eau pour s'assurer que les bactéries sont éliminées,
- L'injection de chlore se fait à faibles doses à la sortie de l'usine, puis en différents points du réseau de distribution, notamment au niveau des réservoirs semi-enterrés ou des châteaux d'eau.